

CHANTAGE et HOLD UP sur nos R.T.T ... ça va péter !

« **Maintien de 4 000 emplois contre nos RTT...**
Pas question.. Ce n'est ni amendable, ni négociable »

La ministre de la santé annonce un plan d'économie pour 2015, lié au pacte de responsabilité de plus de 3 milliards dont 825 millions pour l'hôpital, soit 22 000 postes à supprimer. Le directeur général actionne un levier supplémentaire pour répondre au plan d'économie APHP exigé, soit 25 millions d'euros sur les 150 millions pour 2015.

Martin Hirsch impose un chantage aux agents : « Pour ne pas perdre 4000 emplois à l'APHP, il faut remettre en cause les protocoles 35h et supprimer des RTT »

Dans la boîte à outils du DG, une méthode bien connue du monde du travail notamment dans les usines, le « chantage » et la « culpabilisation » sont utilisés pour demander des efforts supplémentaires aux agents (augmentation du temps de travail, perte de salaires etc..) pour soit disant « sauver » les emplois ou l'entreprise.

Dans le privé, comme dans le public les efforts et sacrifices qui sont demandés sans cesse n'ont pas empêché les fermetures d'entreprises ou de licenciements en masse. Le seul but est d'augmenter la productivité, la rentabilité, la flexibilité des agents.

Le DG nous propose « de travailler plus pour galérer plus » en remettant en cause l'organisation du temps de travail, tout en piétinant nos acquis sociaux.

Monsieur le Directeur Général, nous ne pouvons accepter ce chantage, car, que l'on soit personnel administratif, ouvrier, soignant, nous contribuons au quotidien à la qualité du service public hospitalier et n'acceptons pas la dégradation de la prise en charge des patients. **Ce n'est pas aux agents, ni aux patients de payer la facture de l'austérité !**

La réduction du temps de travail répond à des revendications sociales, le partage du travail l'exige à l'heure où les privés d'emplois n'ont jamais été aussi nombreux. La majorité des enquêtes et évaluations rigoureuses partagent un constat : les 35 heures ont permis la création nette ou le maintien d'emplois. **A l'hôpital, les 35 h ne sont malades que du manque d'effectifs et des suppressions d'emplois. Mais aussi des restructurations opérées depuis 2007 à l'AP où 750 services, ont été transformés en 120 pôles.**

Refusons et luttons pour préserver l'emploi et la réduction du temps de travail (35h). Nous appelons tous les personnels de l'APHP à se mobiliser pour contrer cette attaque. **Participons à toutes les Assemblées générales, aux actions dans nos établissements et ensemble faisons front pour préserver et renforcer nos acquis et droits sociaux.**



Dans ce numéro

PAGE 2

- **Le projet de Hirsch contre nos 35 Heures**
- **Nos RTT aujourd'hui et demain ?**
- **Vous avez des questions, nous avons les réponses**

PAGE 3

- **La réduction du temps de travail J'y tiens**
- **Trop, c'est trop " faire toujours plus avec moins" .. Y'en a marre!**
- **La revendication USAP-CGT**

Page 4

- **Un projet qui colle à la politique d'austérité**
- **HIRSCH tire sur tous nos droits**



DANS TOUTE L'AP-HP, PAS QUESTION DE REMETTRE EN CAUSE NOS RTT .. AGISSONS ! NE LACHONS RIEN !

LE PROJET de HIRSCH CONTRE nos 35 Heures :

“dans son document d'orientation sur l'organisation du temps de travail, la direction générale de l'AP-HP prévoit de remettre en cause le nombre de nos RTTpour supprimer des milliers de jours de RTT” et donc un calcul de postes à supprimer ..”

ACTUELLEMENT NOS 35 HEURES sont :

7h36 avec repos fixes travail du lundi au vendredi : 18 RTT et 2 RR/FP

7h36 avec repos variables (travail le Week-end) : 18 RTT et 2 RR/FP

7h50 avec repos variables (travail le Week-end) : 20 RTT et 4 RR/FP

10h de nuit : 71 RR/FP

CONCRETEMENT,

QUEL EST L'OBJECTIF de HIRSCH ?

Faire passer et généraliser le temps de travail quotidien en 7h30 voire 7 h.

IMPACT DES DIFFERENTES POSSIBILITES :

➤ Passage des agents de 7h36 à 7h30 :

PERTE de 5 RTT

➤ Passage des agents de 7h50 à 7h36 :

PERTE de 9 RTT

➤ GENERALISATION DES 7 H :

PERTE de 20 (en 7h36) à 24 RTT (en 7h50)

SUPPRESSION DES RTT POUR RECUPERER DES JOURS DE TRAVAIL : “chiffres tirés d'un document officiel de la DRH)

Pour la DG : “ passer les agents en 7h30 permettrait de récupérer 300 000 jours de repos soit l'équivalent de 1500 postes à temps plein.”

“et le passage de 7h50 à 7h36 permettrait de récupérer 60 000 jours de repos soit l'équivalent de 300 postes à temps plein”



VOUS AVEZ DES QUESTIONS

NOUS AVONS LES REponses ..

QUESTION : LA REMISE EN CAUSE DES RTT EST-ELLE DÉJÀ PASSÉE ?

NON, à ce jour rien n'est fait. Rien n'est signé, rien n'est accepté. La direction voudrait débiter les discussions avec les syndicats le mercredi 6 mai et que le plan soit appliqué au 1er janvier 2016.

Pour garder nos RTT, il faut que l'on soit nombreux à nous mobiliser pour s'opposer au projet de la direction générale.

QUESTION : SI ON NOUS SUPPRIMAIT DES RTT, VA-T-ON AUGMENTER NOS REMUNERATIONS ?

NON, car d'après la direction, le temps de travail annuel n'augmenterait pas. Donc pour elle, pas de raison d'augmenter nos salaires.

QUESTION : Si la direction diminue le temps de travail journalier, comment faire autant de tâches ?

Ce n'est pas le problème de la direction générale. Elle se moque autant du sort des patients que du nôtre.

Pas question d'accepter une intensification du travail ! L'AP-HP doit embaucher !

QUESTION : SI ON TRAVAILLE TOUS PLUS DE JOURS DANS L'ANNÉE, L'EFFECTIF QUOTIDIEN SERA-T-IL PLUS IMPORTANT ET DONC LA CHARGE DE TRAVAIL ALLÉGÉE ?

NON, même si c'est ce que prétend la direction. Elle supprimerait les emplois de nos collègues en CDD, ne remplacerait pas les départs en retraite... En clair, elle continuerait de supprimer des emplois et intensifier le travail

Non à la surcharge de travail

➤ **QUESTION : SI JE N'AI PLUS ASSEZ DE RTT, COMMENT VAIS-JE COUPER MA « GRANDE SEMAINE » ET NE PAS FAIRE 7 JOURS D'AFFILÉE ?**

La direction coupe déjà parfois les RH. Son objectif est de le généraliser. ***Deux jours consécutifs, c'est un minimum !***

QUESTION : Est-ce vrai que dans certains services, le temps de repas ne serait plus comptée dans le temps de travail?

OUI, pour tous les personnels non soignants.

Pas question de travailler une demi-heure de plus chaque jour et gratuitement !

QUESTION : Est-ce vrai qu'il est question de poursuivre la remise en cause des équipes fixes (Matin et Après-midi) ?

OUI, la direction insiste sur ce point dans son nouveau protocole. ***Non à la flexibilité qui malmène la vie privée***

QUESTION: PUISQUE LA DIRECTION VEUT CHANGER NOS HORAIRES DE TRAVAIL, NE SERAIT-IL PAS MIEUX POUR NOUS QUE L'ON PASSE EN 12H PAR JOUR OU 4 JOURS PAR SEMAINE ?

Changer les horaires ne peut régler le problème du sous-effectif. Nous serons toujours officiellement à 35 H donc pas plus nombreux pour faire le travail, qu'on soit en 7h30, 9h, 10h ou 12h.

SEULE L'EMBAUCHE REGLERA LE PROBLEME

La réduction du temps de travail ... J'y tiens

“ les RTT on s'est battu pour les gagner..On se bat pour les garder”

POUR RAPPEL : En 2002, des 35 heures APHP meilleures que le protocole national

Nous avons obtenu par la lutte une application des 35 h avec :

- le temps de repas inclus dans le temps de travail (30')
- L'acquisition de 18 à 24 jours de RTT
- Le temps d'habillage et de déshabillage (10')

Le protocole central a aussi permis l'acquisition de droits supplémentaires dans les protocoles locaux.

La Direction Générale en avait profité pour supprimer un nombre de jours spécifiques de l'AP-HP :

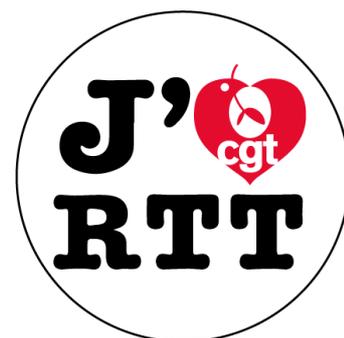
4 jours du DG et 3 RS (Dimanche de Pâques, Pentecôte 2, le demi Mardi gras et mi carême)

En 2002, les 35 heures, mises en place à l'APHP avec une insuffisance de postes créés et une annualisation du temps de travail.

Les méfaits de l'annualisation du temps de travail que nous avons combattus :

L'annualisation du temps de travail a permis d'augmenter la flexibilité, a imposé la prise ou non des repos, en fonction des besoins et des penuries de personnel.

La pénurie de personnel aggravée par la suppression d'emplois pendant toutes ces années (en 2002 : 78 000 agents, aujourd'hui : 75 000)



« De nos jours, les 35 heures sont menacées de toutes parts et le chômage ne cesse d'augmenter, les gouvernements avec le patronat ne renoncent jamais »

Trop, c'est trop !!! “faire toujours plus avec moins”... Y'en a marre !

Afin de faire toujours plus d'activité à l'AP-HP (Taux d'activité de 1.5 à 2.5% en plus/an), les directions :

- Déréglementent le temps de travail et nos repos
- Augmentent la « productivité »
- Généralisent la grande équipe et la flexibilité entre équipes
- Accroissent la polyvalence avec la mise en place des pôles d'activité
- Tentent d'augmenter les organisations en 12 heures
- Mettent en place des RH coupés
- Cassent des collectifs de travail et équipes
- Ne respectent pas les prises de repos en tout genre (RS, RR, RTT, CA etc..)
- Imposent l'ouverture des comptes épargnes temps avec explosion des compteurs (le nombre de jours dus représentant l'équivalent de 6 000 emplois)

Avec des incidences pour les agents comme :

- L'augmentation de l'absentéisme, des troubles musculo squelettiques,
- des problèmes sociaux et des situations privées qui s'aggravent sous la pression du travail,
- L'augmentation des risques psychosociaux et de la souffrance au travail
- La recherche d'hypothétiques solutions individuelles (horaire de travail en 12h, acceptation d'heures supplémentaires, auto-déréglementations du temps de travail etc..)

Emplois et Réduction du temps de travail ..

LA REVENDICATION USAP-CGT

Face à l'intensification du travail, au turn-over des patients, à la pénibilité de nos professions hospitalières, nous devons réagir et revendiquer une réelle réduction du temps de travail pour les organisations du travail des équipes.

OUI à la semaine de 4 jours sur 32 h :

**Equipe de jour et équipe d'après midi
4 X 8 heures soit 32 H hebdomadaires
(dont 3 RH/Semaine)**

**Equipe de Nuit :
3 X 10 heures soit 30 H hebdomadaires
(4 RH/Semaine)**

OUI à ces organisations de travail avec 3 équipes distinctes qui permettent d'inclure les temps de transmission, les réunions de service dans le temps de travail

UN PROJET DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AUSTERITE ET POURTANT DE L'ARGENT , IL Y EN A !!!

L'APHP c'est 7 milliards d'euros de budget ! L'APHP c'est surtout 400 millions de capacité d'autofinancement et près d'1 milliard de fond de roulement. Et tout cela, malgré les plans d'économies successifs, ces dernières années de 150 millions d'euros en 2013, puis 140 millions en 2014 et enfin 150 millions en 2015.

Au prétexte d'une réduction des budgets alloués au fonctionnement de notre institution, M.Hirsch s'attaque à plusieurs niveaux en réduisant les effectifs (65% du budget de l'APHP), en regroupant des spécialités réduisant l'offre de soins (diminution du nombre de lits donc de l'offre de soins) et en organisant la vente des terrains des hôpitaux par exemple l'hôpital st Vincent de Paul, F.Widal, la Salpêtrière, l'Hôtel Scipion.

Malgré toutes les mesures d'austérité imposées par l'Europe et le gouvernement, la France a créé 2000 milliards d'euros de richesse par an ,avec une fraude fiscale qui atteint entre 60 et 80 milliards /an. De quoi revoir amplement la hausse des budgets pour nos hôpitaux publics.

HIRSCH, pour atteindre ses objectifs financiers, accélère la casse du statut spécifique de l'APHP et poursuit la suppression de nos droits

ATTAQUES GENERALISEES sur nos DROITS à l'AP-HP, IL FAUT AGIR et DIRE STOP ...

L'objectif affiché : « faire au minimum 25 millions d'économies sur la masse salariale et sur les droits sociaux ».

Déjà Mr Hirsch s'est attaqué aux droits sociaux avec l'augmentation des tarifs crèches, en début d'année en signant une convention avec la CAF. La direction générale précédente avait déjà supprimé les correspondants mutuels et sécu et avait été mise en échec sur sa tentative de suppression de la défiscalisation des cotisations mutuelles.

Dans son document le directeur général cible des jours de repos spécifiques à l'APHP :

- Suppression jours médailles pour récupérer 17 emplois
- Suppression fêtes des mères pour récupérer 161 emplois
- Pourquoi pas les jours événements familiaux pour récupérer 33 emplois
- Suppression des RH dus avant ou après les congés bonifiés pour récupérer 16 emplois

Alerte INFO ! La Ministre de la Fonction Publique vient d'annoncer la suppression de l'indemnité exceptionnelle « soit une perte de 50 à plus de 100 € par mois pour les agents de l'APHP. »

Cette indemnité exceptionnelle, fut instaurée pour compenser les pertes de rémunération induites par l'instauration la nouvelle CSG maladie et CSG. L'ancienne cotisation maladie ne prenait en compte que le traitement de base. De plus, la cotisation maladie sécu prélevée sur le traitement de base est réduite de moitié pour les titulaires et stagiaires (dite « demi cotisation ouvrière »), l'autre moitié étant prise en charge par l'employeur, c'est un acquis du statut APHP.

La direction générale a aussi ciblé cet acquis spécifique de « demi cotisation ouvrière » car c'est un enjeu d'économie possible de 58 millions d'€ Ce serait une nouvelle attaque possible avec une perte de rémunération sur nos fiches de paie.